

## Sommaire

P1: Edito

P2 : Sport scolaire

P3 : Mutations 2016

P4-5-6 : Rencontre des IPR

P5: Elus au conseil  
d'administration

P7: les STAPS

P7 : La solidarité fédérée  
par le Snep

P7: un poste de conseiller  
péda dans le 64

P8-9: 3 collèges, 4  
installations rénovées ou  
construites

P9: La pénibilité du métier

P10 : Appel à candidatures  
pour le Snep Fsu

P10: Agenda du Snep  
Bordeaux

P11: Organigramme  
Académique

P12 à 14 : Pages  
départementales 64

## Edito:

### Année de l'Olympisme de l'école à l'université... toujours chiche ?

L'année écoulée était décrétée par le ministère de l'Éducation année du sport de l'école à l'université (ASEU). La rentrée 2016 voit s'ouvrir l'année de l'Olympisme.

Nous avons envie de dire chiche (comme pour l'ASEU)<sup>1</sup>, et avons d'ailleurs des propositions pour « valoriser les pratiques sportives à l'école, et en premier lieu l'EPS et le sport scolaire et universitaire »<sup>2</sup> et « valoriser la dimension culturelle du sport »<sup>2</sup>. Mais dressons un bilan de l'an passé.

Durant l'ASEU nous avons vécu : la mise en place de programmes vides, la fin de l'épreuve d'EPS au DNB, mais aussi dans notre académie la fin du financement des options EPS, des effectifs qui enflent en lycée (et dépassent parfois les 35 !), des regroupements de classes en LP. Malgré quelques créations de postes en EPS (12, qui couvrent à peine l'augmentation des effectifs dans l'académie +2000), l'ASEU n'a pas été, loin de là, une année de renforcement de l'EPS !

Ainsi, nous sommes lucides sur caractère d'affichage de cette année de l'Olympisme. Pour autant, et parce que les valeurs mises en avant attendent des réponses concrètes nous proposons des alternatives pour valoriser la dimension culturelle de l'EPS et du sport. Quelques unes : retour d'une épreuve d'EPS au DNB, réécriture concertée de programmes exigeants (le SNEP-FSU propose une construction avec la profession de programmes alternatifs qui sont disponibles sur notre site, et ont déjà permis plusieurs rencontres sur tout le territoire), l'augmentation du budget du ministère des sports et le retour à un ministère de plein exercice. Nous avons des propositions alternatives concrètes qui n'attendent plus que des mises en œuvre !

Renforcer l'éducation et l'EPS est une urgence. Dans le contexte que nous traversons, faire vivre la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, les valeurs de paix et de partage est incontournable. À ce titre, une éducation de haut niveau est indispensable, car le savoir libère et émancipe. L'école doit avoir pour fonction d'émanciper, permettre, avec les savoirs et le développement de l'esprit critique à chaque élève de se former à vivre dans un monde évoluant toujours plus vite. C'est ce que portent le SNEP, et la FSU qui organisent deux colloques pour une école qui émancipe et libère.<sup>3</sup>

C'est aussi une année de congrès qui s'ouvre au SNEP-FSU, et nous vous invitons à participer à l'évolution de notre outil syndical et de ses revendications. Mais aussi à le renforcer dès ce début d'année, pour faire respecter le métier.

Bonne rentrée à toutes et tous !

**Alain De Carlo**

Secrétaire académique

s3-bordeaux@snepfusu.net

## Sport scolaire : une rentrée 2016 active et revendicative.

### Le mercredi après-midi.

C'est un temps indispensable pour le sport scolaire. Il permet les rencontres évidemment, mais c'est aussi un temps d'entraînement, de formation. C'est en ce sens que le SNEP-FSU a proposé d'ajouter une précision dans le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire « *libérer de cours le mercredi tant dans les EPLE que dans le calendrier scolaire* ». C'était important car habituellement des mercredis étaient « volés » pour des cours (récupération du « pont » de l'ascension notamment) dans notre académie. Depuis le calendrier scolaire national prévoit ce « pont », donc pas de soucis. Mais M. Le Recteur (président du CRUNSS), qui a voté le PADSS (adopté à l'unanimité au CRUNSS du 7/11/2013), remets tous les ans la « question des mercredis » sur la table. C'est pour nous une remise en cause permanente inacceptable.

L'an passé il a annoncé la « prise » de 4 mercredi dans l'académie pour la formation à la réforme collège notamment. Nous sommes intervenus au CRUNSS et avons développé une pétition. M. le Recteur est revenu sur sa décision et annoncé **qu'il n'y en aurait que deux**. Nous disions « ouf ! » même si c'est déjà trop !

Mais en ce début d'année, voilà que ces mercredis ne seraient pas les mêmes pour tous les établissements (de l'académie, d'un département, d'un district ?), ce qui pourrait empêcher certaines AS de participer à certaines compétitions. Cela ne peut être acceptable car c'est la présence de tous qui enrichit la rencontre. Le SNEP-FSU a envoyé un courrier le 1/09/2016 au recteur à ce sujet (voir site).

Le poids de la profession sera déterminant pour « faire respecter » le mercredi, et à travers lui le sport scolaire en général. Nous vous appelons à massifier la pétition (site)

### Une fin d'année 2015/2016 revendicative.

Des actions diverses ont été entreprises dans les réunions de sortie.

**Dordogne** : sur proposition des élus des AS les collègues se positionnent : sur 87 présents : 83 contre le prélèvement, 4 abstentions, 0 Pour

**Landes** : sur proposition su SNEP-FSU, les collègues se sont positionné pour (a l'UNANIMITE, plus de 120 collègues) le fait d'avoir le choix et de ne pas se voir imposer ces 16 euros pour recevoir le bulletin papier.

**Lot-et-Garonne** : Les 8 coordonateurs de districts ont adressé un courrier au Recteur pour demander un « rattrapage » de 1.5 IMP pour le département pour revenir à la dotation de 2013/2014. Une pétition a recueilli la signature des 70 collègues présents !

**Pétition mercredi** : près de 200 signatures récoltées au bas de la pétition : on continue !

### Les 16 euros.

La question de cette « affiliation académique » a été posé par les élus des AS au dernier CRUNSS du 28/4/2016. Au niveau national, Bordeaux est une des seules académies à fonctionner ainsi et que seul l'affiliation à l'UNSS nationale est obligatoire. La Direction Régionale a répondu que ce fonctionnement était « historique » et donc avait été reconduit (la question ne s'étant pas posé avant). La somme perçue représente 7776 euros (16x486 AS) et servait au tirage et l'envoi du bulletin académique « papier » dans les établissements. La première discussion sur ce sujet en CRUNSS a fait dire qu'il était nécessaire de demander aux AS s'il était pertinent de maintenir ces 16 euros (avantage/ inconvénient, etc...). Le CRUNSS a discuté pour lancer une réflexion à la rentrée 2017 (car ne se réunissant plus de l'année !).

### La profession va parfois plus vite que les instances : surtout quand celles-ci ne se réunissent pas assez !

Sur cette question, lors des réunions de fin d'année de l'UNSS des Landes et de Dordogne, les collègues présents (sur proposition des élus des AS) se sont positionnés à une très large majorité (voir unanimité) pour ne pas se voir imposer ces 16 euros ! Les résultats ont été transmis à la DRUNSS pour aider au travail de recensement des avis.

Nous voyons ici le besoin d'une réunion régulière (à minima deux fois par an comme le rappelle les statuts) du CRUNSS : si l'instance veut faire évoluer les choses (pratiques sportives, financières, etc...) il est nécessaire qu'elle se réunisse. La Direction Régionale nous a répondu par mail que les « 16 euros » seraient maintenus pour l'année 2016/2017 (car sa suppression non budgétée), et que « *de toute évidence... on se destine vers la fin de l'abonnement dès la rentrée 2017* ».

Le SNEP-FSU estime que le manque de réunion du CRUNSS a entravé un travail sérieux, tout au long de l'année 2015/2016 sur cette question, et le déplore. Le choix de l'équipe académique est de maintenir ces 16 euros pour cette année encore, le SNEP-FSU (sachant que le travail d'entrée des affiliations se fera au niveau du secrétariat de l'UNSS académique) POSITION du SNEP ?

Alain De Carlo

**Mutations 2016 : seuls les élus paritaires du Snep auront fait entendre leurs propositions**

Les 9 commissaires paritaires du SNEP-FSU en charge du mouvement intra académique œuvrent avant, pendant, après la FPMA EPS pour:

\* **Optimiser au maximum le mouvement**, par des propositions de mutations supplémentaires et/ou des améliorations de rangs de vœux des collègues, **TOUJOURS** dans le respect d'un principe de base= **SANS** dégrader le collègue muté au regard de son barème et de son rang de vœu ;

\***Avancer sur la question de la transparence et de la clarté** grâce à la réalisation d'un power point diffusé et expliqué lors du stage mutation...encore affiné depuis : pour une compréhension la plus claire possible du mouvement intra dans l'académie de Bordeaux ;

L'envoi des résultats des mutations avec l'affichage des barres sur chaque vœu ;

La diffusion des barres communes dans chaque département accompagné d'un petit texte explicatif, sur le site académique (site internet : [www.Snepfsu.net](http://www.Snepfsu.net));

Pendant toute la période du mouvement (en amont et en aval de la FPMA), c'est un travail de suivi constant en lien avec les collègues, en lien avec le rectorat que réalisent les commissaires paritaires du Snep. Cela permet d'opérer des corrections d'erreurs sur les barèmes, d'améliorer des mutations dans un meilleur rang de vœux et d'obtenir aussi des mutations supplémentaires (5 de plus cette année).

**Mutations 2016 : seuls les élus paritaires du Snep ont pu s'exprimer puisque aucun autre représentant y compris du Se unsa (les titulaires étant absents) ne disposait d'une voix délibérative (autorisée à faire des propositions).**

**Par contre ils ont pu siéger comme d'autres à titre d'observateur**, il est prévu dans l'arrêté de composition, pour des raisons de transparence, que des représentants d'autres organisations syndicales siègent « à titre d'observateurs », sans droit de parole ni de vote. Là-dessus pas de problème, ces personnels sont nommés à ce titre

**Avoir des élus dans les instances est indispensable pour agir dans l'intérêt des collègues, le Snep est en première ligne !**

Les commissaires Paritaires du SNEP Bordeaux

Mutations supplémentaires	Amélioration de mutation (rang de vœux amélioré)	Erreurs débusquées par le SNEP-FSU (rectifiées par le rectorat)
<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Barres départementales 2016 :

Les barres 2015	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>47</b>	<b>64</b>
Barres départementales	21	617.2	796.2	70	1255.2
Barres Zones de Remplacement	/	520.2	/	48	/

## Le SNEP Bordeaux (enfin !) reçu par l'inspection pédagogique Régionale !

Le SNEP-FSU (Nathalie LACUEY, Christian PIERRAT, Alain DE CARLO) a été reçu par l'Inspection Pédagogique (IP) Régionale (Cécile BELLEUDY qui remplace Alexandre FALCO, Thierry DU VERDIER et Jean-Luc MOURIER) le 6 Juillet 2016 de 10h00 à 13h30.

La dernière audience remonte au 17 Janvier 2014. A cette date, nous rappelions la nécessité de se rencontrer à minima 2 fois par an... il aura fallu attendre plus de 2 ans, plusieurs demandes d'audience, mais c'est chose faite !

Même si nous avons des points de vue différents, nous estimons qu'une rencontre régulière et des discussions entre notre structure syndicale et le corps d'inspection peuvent permettre des améliorations pour l'EPS (les élèves et ses personnels). La discussion et la controverse nous semblent donc une nécessité et nous l'avons présenté ainsi en introduction et rappelant la nécessité de rencontres régulières, c'est la posture avec laquelle nous avons abordé l'audience en proposant au corps d'inspection d'avoir un lien (et des échanges) plus réguliers. Nous ne pouvons rendre compte dans ce bulletin de tous les échanges et nous vous renvoyons au compte rendu sur le site académique. Voici quelques axes sur lesquels nous sommes intervenus.

### Emploi

Nous avons présenté les dégradations des conditions de travail et d'apprentissages des élèves. Effectifs par classe (jusqu'à plus de 35 en lycée !), fin des dotations rectorales pour les options (R 2016) et les sections sportives (R2011). Alors que le SNEP-FSU défend une vision d'un service public sur tout le territoire, avec une carte des options équilibrée proposant aux élèves des approfondissements dans le cadre scolaire, l'inspection pédagogique nous a répondu, que si elle voyait de l'intérêt des options, il fallait que chaque équipe mette en avant la « plus value » éducative pour les maintenir, dans le cadre des enveloppes DHG !

Quand nous connaissons les contraintes des DHG (et la concurrence entre les dispositifs et disciplines), nous savons que le développement du service public ne peut se faire ainsi. Le SNEP-FSU propose de partir des besoins pour faire réussir les élèves (nb élèves par classe, horaire, options, équipements), quand l'IP propose de partir des moyens DHG (qui sont toujours plus contraints).

Nous avons eu une discussion sur les IMP et indemnités lycées et l'IP a décidé, afin de rappeler les droits des collègues, de faire apparaître les textes de référence dans leur lettre de rentrée. Il ne faudra pas hésiter à utiliser ces documents de l'IP pour revendiquer vos droits.

### Stagiaires

Nous avons fait part de plusieurs demandes d'éclaircissements dont nous ont fait part les stagiaires. L'IP nous a dit qu'elle était en cours d'élaboration d'un « livret du stagiaire » (et du tuteur). Nous espérons que ce document permettra un éclaircissement du parcours pour les stagiaires.

Par ailleurs, nous avons eu un échange sur 2 décisions de l'IP qui pour nous sont incohérentes et préjudiciables à la formation des stagiaires :

le refus du rectorat pour que les stagiaires participent aux stages APPN de leurs équipes éducatives (alors que cela est très formateurs et leur permet parfois de modifier leur posture professionnelle). Il faut savoir que nous avons contacté l'an passé le directeur de l'EPSE, le responsable du MASTER MEEF EPS qui étaient d'accord (comme les chefs d'établissements des stagiaires concernés)

Le refus du rectorat d'accorder une demande de cumul d'emploi pour un stagiaire EPS pour la demande d'une semaine lors des congés de février, pour être animateur de colonie de vacances pour des 15-17 ans au ski (sur une tranche d'âge correspond au second degré et dans une APSA). Suite à l'intervention directe du SNEP-FSU auprès du rectorat, ce dernier a accordé cette demande de cumul qui ne portait nullement atteinte au fonctionnement du service. Nous avons présenté nos arguments, l'IP les siens. Nous appelons les équipes EPS à continuer de demander au rectorat que les stagiaires puissent participer aux stages APPN (ou autre) et nous tenir informés des démarches. Nous souhaitons que cela évolue dans l'intérêt des stagiaires et de l'EPS. Nous continuons à dire que les demandes de cumuls sont importantes pour des raisons de responsabilités et de sens. Nous appelons les collègues à les faire remonter au rectorat, et de contacter le SNEP-FSU en cas de réponse arbitraire.

### Equipements

Nous avons fait part du travail du SNEP-FSU Bordeaux, de la rencontre avec la Région ALPC et rappelé la nécessité à ce que les équipes EPS soient consultées sur les projets de construction, rénovation, etc... Car en effet, ce n'est pas toujours le cas, et parfois l'administration ne souhaite pas que les professeurs d'EPS soient concertés.

### Mise en place de la « Nouvelle Aquitaine » : des enjeux importants pour l'EPS, le sport scolaire en Lycées et LP, et le sport !

Le SNEP-FSU Bordeaux – Limoges – Poitiers agit et revendique!

Le 29 Mars 2016, suite à des demandes d'audience, le SNEP FSU (Lucille Grès, s3 de Limoges ; Christophe Mauvillain, s3 de Poitiers et Alain De Carlo, s3 de Bordeaux) été reçu à la Région « Nouvelle Aquitaine » par M. Nembrini (Vice Président en charge de l'éducation) et M. CAGON (directeur de l'Education).

Nous avons porté nos revendications et questionnements concernant les lycées et LP : équipements sportifs, budgets (transports, matériel, etc..) et sport scolaire, mais aussi concernant l'avenir des CREPS qui appartiennent maintenant à la Région.

Le SNEP-FSU est particulièrement vigilant et force de proposition pour le service public de l'EPS, du sport scolaire et du sport lors de la réforme territoriale en cours. Tout en dénonçant une réforme territoriale qui ne va pas dans le bon sens, il est dans l'intérêt des élèves, comme des personnels de porter les revendications pour une éducation de qualité partout.

Par ailleurs, la mise en place d'une enquête sur les équipements par la nouvelle Région est un point d'appui intéressant que nous utiliserons dès son bilan.

Vous retrouverez le bilan de l'audience et le communiqué de presse que nous avons fait sur l'enquête sur notre site académique.

## **Le SNEP Bordeaux (enfin !) reçu par l'inspection pédagogique Régionale !**

### **Sport scolaire**

Outre des difficultés de fonctionnement du CRUNSS que nous avons exposé, nous sommes revenus sur le problème des interventions du SNEP-FSU, en tant que membre de droit des CDUNSS, lors des réunions de rentrée de l'UNSS. L'IP a dit que la « consigne » de refuser ces interventions venait bien d'elle car certaines interventions du SNEP FSU ne lui convenait pas pour plusieurs raisons (éloignées du sport scolaire, mettant en cause l'inspection, etc...).

Nous avons rappelé que le SNEP FSU intervenait sur la question du sport scolaire, mais aussi que nombre de sujets sont en lien EPS/ sport scolaire (emploi = forfait, équipements, etc.), que l'intervention n'a pas spécialement « à plaisir » à l'inspection, émettre des idées différentes ne doit pas entraîner de censure, mais du débat. De plus, l'inspection pédagogique n'intervenait pas UNIQUEMENT sur le sport scolaire (stage FPC, situations complexes...).

L'inspection a dit qu'elle pourrait revoir sa position, nous verrons à cette rentrée.

Nous avons aussi rappelé que le mercredi après-midi devait être me temps privilégié du sport scolaire. Le Recteur avait prévu de prendre 4 mercredis pour la formation à la réforme en 2016/2017, et nous sommes les seuls à être intervenus en CRUNSS (l'inspection ne disant rien). Suite à nos actions, le recteur ne prévoit de prendre que 2 mercredis, pour nous c'est encore trop et nous informons de la pétition lancée.

L'IP répond que le mercredi est la seule plage possible pour réunir les professeurs d'école et du second degré sans gêner la continuité du service public. Sauf que justement, la continuité du service public du sport scolaire est mise à mal, mais que cela ne semble pas poser soucis au corps d'inspection.

### **Programmes/ DNB**

Le SNEP-FSU a fait part de ses analyses et de la gravité de la situation (programmes vides, plus d'épreuve EPS au DNB) pour la place de l'EPS au sein de l'école, mais aussi du hold-up démocratique quand tout le travail du CSP (et les consultations faites non prises en compte) a été réécrit en un été.

Face à cela l'IP nous a dit que les programmes avaient été construits dans la consultation depuis le départ, et qu'ils étaient en lien avec le socle commun.

Une étude précise des textes et des faits (évolution des travaux du CSP), montre que cette vision est ahurissante et erronée. Nous avons proposé, si elle le souhaitait, à l'inspection de prendre un temps particulier pour décortiquer le socle et la place de l'EPS est affaibli dans les programmes de l'EPS par rapport au socle (mais aussi par rapport aux projets de programmes du CSP qui ont été réécrits).

Nous avons remis les programmes alternatifs à l'IPR pour information et leur avons dit que nous continuerons à porter une alternative pour une EPS reconnue.

(à suivre p 6)

## **Améliorer le métier : cela passe aussi par les élus des personnels au Conseil d'Administration !**

Le CA n'est pas seulement consultatif, c'est un lieu de décision de l'établissement. C'est donc le « premier échelon », local, pour faire remonter les revendications des personnels (pour l'EPS et l'école). L'échelon « CA » devant être en lien avec l'action au niveau départementale, voire académique.

Comme tous les ans, nous rappelons le caractère indispensable d'avoir des profs d'EPS au sein de chaque conseil d'administration d'établissement. En effet, notre métier dépend de nombreuses décisions du CA : budget de l'établissement, lien avec la commune (installations sportives), postes, IMP, association sportive, sécurité des personnels et des élèves, etc...

La connaissance du fonctionnement de l'EPLÉ passe par le CA, c'est aussi pourquoi nous vous proposons des stage de formation pour étudier les enjeux et mener l'action au sein du CA sur les dossiers étudiés (budget, projet EPS, AS, projet d'établissement, DHG, équipements, droit syndical, etc...). Vous le retrouverez dans le plan de formation syndicale (« stage agir dans l'établissement »).

Soyons dans tous les CA et soyons tous au courant du fonctionnement du système pour améliorer le service public.

Nous vous rappelons que les élections au CA ont lieu la 7eme semaine après la rentrée scolaire, préparez vos listes FSU, la présence d'au moins un prof d'EPS y est indispensable.

## Le SNEP Bordeaux (enfin !) reçu par l'inspection pédagogique Régionale !

### Formation

Nous avons fait part de nos critiques et analyses sur les formations/ formatages (nous avons remis le texte du bulletin n° qui analyse les formations programmes).

Si, nous avons des très critiques très sévères sur ces formations (formations plus idéologiques que pédagogiques, non centrés sur la réussite des élèves, etc...), cela nous a tout de même permis de voir que l'administration était en capacité de former tous ses personnels sur l'académie la même année. C'est ainsi que le développement d'une FPC centrée sur le métier est possible, mais aussi ce que nous demandons depuis longtemps : une remise à niveau régulière concernant les gestes de premiers secours. L'IP répond qu'elle note la demande (et nous lui disons que c'est EXACTEMENT la même réponse que celle du compte rendu de l'audience de 2014). Pour nous les questions de sécurité et de responsabilité n'attendent pas et nous espérons que nous pourrions arriver à une formation régulière (nous proposons tous les 5 ans) de tous les profs d'EPS (à minima) sur ces questions.

Suite à nos demandes répétées (courriers, CAPA, etc..), et à celle des collègues, l'IP nous a dit qu'elle travaillait pour ouvrir une formation à l'agrégation interne (nous sommes une des académies qui ne propose aucune formation !). Un collègue sera chargée de la mettre en place sur l'année scolaire, elle devrait ouvrir pour la rentrée 2017, l'IP espère qu'il sera possible de mettre en place dès cette année une formation pour les oraux. Nous appelons les collègues qui ont des réflexions sur ce sujet, ou des demandes, à prendre contact avec l'IPR.

**Formation 2016/2017** (le corps d'inspection nous a présenté les formations prévues)

Pour les collèges : 2 journées sont prévues pour l'accompagnement de la réforme au niveau disciplinaire entre Janvier et mars. Il y aura des formations pour le cycle 3 qui concerne aussi l'EPS. Il ne semble donc pas qu'il y ait d'autres formation, la « réforme » prenant tous les moyens du disciplinaire.

Pour les lycées : 1.5 jours par département (uniquement !)

Collèges et Lycée : formation Handicap (1 journée Nord et 1 journée Sud de l'académie)

Formation 2 CASH ouverte, formation CAFA (pour un diplôme de formateur) au PAF.

Les journées scientifiques de l'EPS apparaitront au PAF pour permettre à un maximum de collègue d'y participer (porté par les STAPS et l'ESPE).

La formation CAPEPS Interne et réservé est reconduite.

Une formation de formateur (public désigné) est sur le PAF

Nous vous appelons à prendre connaissance et anticiper vos inscriptions au PAF :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>

### Préparation de rentrée 2016 : IMP et indemnités de sujétion en Lycées :

La mise en place du nouveau décret sur les ORS (obligations règlementaires de service) de 2014 a posé plusieurs soucis et certain.es collègues n'ont pas eu les indemnités qui leur étaient dues en 2015/2016.

Nous informons les collègues **qu'il n'est pas trop tard pour agir et que notre secteur « action juridique » prend en charge les dossiers** (parfois ce sont 300 euros, ou 1250 euros qui sont dû : ce n'est pas rien !). Ecrire un mail à [juridique@snepfsu.net](mailto:juridique@snepfsu.net) et à [s3-bordeaux@snepfsu.net](mailto:s3-bordeaux@snepfsu.net)

Il est indispensable d'anticiper la rentrée et de diffuser l'information pour que l'an prochain cela ne se reproduise pas ! Non seulement ce sont des sommes qui doivent revenir aux collègues, mais c'est aussi la reconnaissance de la spécificité de notre métier (coordination, spécificité en lycée, etc...)

#### Coordination des APSA (pour les IMP il faut compter les forfaits AS dans le service pour le total des heures) circ. 2015-058 :

1 IMP pour au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50 h de service

2 IMP pour plus de 4 enseignants en « équivalent temps plein ». Exemple : 4 agrégés qui font 69h (ou +) = 2 IMP, 2 agrégés et 2 profs EPS font 75h (ou +) = 2 IMP, 4 profs EPS font 81 h (ou +) = 2 IMP

#### Indemnités Lycées et LP depuis la rentrée 2015 (décret 2015-476 du 27/04/2015, arrêté du 06/07/2015) :

Indemnité de sujétion pour plus de 6h devant des classes à examens (premières et terminales) : 300€ pour cette année et portée à 400€ à la rentrée 2016.

Indemnité de sujétion, enseignement devant plus de + de 35 élèves (Décret 2015-477 du 27/04/2015, arrêté du 27/04/2016) : 1250€ si au moins 6h à plus de 35 élèves (donc 36 et +)

Pour plus d'infos : site national : [www.snepfsu.net/corpo/indem.php](http://www.snepfsu.net/corpo/indem.php)

**Soyons offensifs pour préparer la rentrée, faisons respecter notre métier !**

Nathalie Lacuey [s2-33@snepfsu.net](mailto:s2-33@snepfsu.net)

## STAPS vs parcours avenir : peut-on réellement construire une orientation à pile ou face?

Alors que la rentrée 2016 verra la mise en place du « parcours avenir » qui se veut le « parcours » permettant de travailler l'avenir de chaque jeune pour son orientation, la méthode de sélection en STAPS à Bordeaux pourrait prêter à sourire.... si cela ne concernait pas concrètement les projets d'études et de vie de jeunes en formation !

Comme les années passées, le SNEP Académique a été sollicité par des parents d'élèves de lycéens qui se sont vus refusé l'entrée en STAPS.

Ces parents d'élèves motivés ne peuvent comprendre cette méthode de sélection, notamment quand celle-ci se répète (certains lycéens se sont vu refusé l'entrée en STAPS 2 années de suite) !

Cette année, et compte tenu d'un problème récurrent, l'ANESTAPS et l'UNEF ont mis en place des plateformes d'aide pour les inscriptions en STAPS, nous avons mis en relation les parents vers ces dernières.

Par ailleurs, c'est aussi au mois de Juin 2016 que le tribunal administratif de Bordeaux a rendu son jugement concernant le recours d'un lycéen qui a été refusé au tirage au sort l'an passé. Ne trouvant aucune base légale dans le code de l'éducation concernant le « tirage au sort », même quand des capacités d'accueils sont notifiées, il conclue en :

- annulant la décision du recteur du 27/8/2015 (le refus d'inscription)
- demandant à l'état le versement de 1200 euros au plaignant

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU alerte sur les conditions d'enseignement en STAPS et sur le mode de sélection. Car si nous dénonçons le tirage au sort, nous demandons aussi que des conditions d'apprentissages soient assurées pour les étudiants, et pour cela il faut des moyens (recrutements en personnels et installations sportives notamment).

C'est en ce sens que le SNEP-FSU et le SNESup ont fait un communiqué de presse national.

Le SNEP-FSU Bordeaux a lui adressé un courrier à M. Le Recteur et au Directeur du STAPS pour demander : une programmation pluriannuelle d'investissement dans les infrastructures sportives et universitaires pour augmenter les capacités d'accueil en STAPS

la mise en place de mesures exceptionnelles assorties de créations de postes fléchés vers la filière STAPS pour que la rentrée scolaire prochaine soit plus sereine la fin de toute procédure de tirage au sort et l'accès de droit pour chaque bachelier.e aux filières de STAPS.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de notre courrier et les communiqués de presse sur notre site académique.

Alain DE CARLO  
s3-bordeaux@snepfusu.net

## La solidarité collective fédérée par le SNEP

Qui est suffisamment méritant et solide pour porter le métier de professeur d'EPS à lui tout seul ?

Cela semble difficilement envisageable, d'être aux commandes de sa carrière, sans s'appuyer sur l'évolution d'un métier porté par une corporation. Un métier toujours en mutation, inspiré par nos prédécesseurs, remis en cause, changeant... Des programmes réformés par l'actualité ; un métier tout simplement encadré par des statuts une base commune pour tous et un socle de soutien pour l'action des élu(e)s paritaires du Snep.

L'histoire de l'EPS à l'école et de son intégration à l'éducation nationale est le fruit de la solidarité collective fédérée par le Snep, de l'engagement proprement financier des collègues par l'adhésion au Snep; un soutien indispensable à l'activité des militants. Rien qui ne soit sans engagement collectif, pour une EPS intégrante à l'intérieur de laquelle chacun(e) trouve la place de faire le métier qu'il aime : « Mieux vivre son métier ! », c'est savoir qu'un professeur d'EPS est peu de choses par lui seul... Le Snep est là pour rappeler sans cesse l'incontournable besoin de construire une force collective propre à la totalité d'un chacun(e) adhérent(e).

Pour ne pas perdre le fil vital de notre profession :

### Adhérons au Snep Fsu

Jean-Luc Saby

[Jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr](mailto:Jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr)

### Poste de Conseiller Pédagogique Départemental EPS 64

Le poste de CPD EPS a été libéré en septembre 2015.

Une collègue du premier degré a été nommée en « intérim », sans qu'il ait eu appel à candidature. Le SNEP a dénoncé l'absence d'un recrutement avec appel à candidature. Celui-ci a été lancé en Mars/Avril 2016 dans le corps des professeurs des écoles du 64 et le corps des professeurs d'EPS de l'académie.

C'est un collègue professeur d'EPS de la Gironde qui a été choisi par l'administration, sur dossier et entretien.

Les Pyrénées Atlantique se dotent à nouveau de deux CPD EPS (le maintien de 2 postes CPD EPS dans les PA est une lutte du SNEP depuis plus de 5 ans !). Un professeur des écoles, déjà en poste de longue date et un prof d'EPS. L'équilibre des postes est évidemment une richesse pour établir un lien entre le premier et le second degré. Le SNEP-FSU se félicite du maintien de ce poste et de la nomination d'un professeur du second degré. Bienvenue à ce nouveau collègue.

Ghislaine STENIER SNEP-FSU 64

**« Ceci n'est pas un conte de fées, mais nous faisons les comptes !**

**3 collèges... 4 installations (rénovées ou construites) !**

***Sans l'action des collègues, la situation de l'EPS (et des équipements) n'en serait pas là !***

***Un enseignement à tirer : Agir, ça peut payer pour l'EPS ! Ne jamais dire que c'est impossible !***

**La preuve, des collègues racontent :**

**Collège de Vérac, Gironde :**

Nous devrions entrer dans notre « 2ème salle » en début d'année scolaire. Quand nous avons commencé à parler du projet aux collègues, au vu de l'augmentation des effectifs de notre collège (qui devaient grimper sur 10 ans!), ils ont été nombreux à nous répondre : « vous rêvez !!! mais si voulez essayez ! ».

Suite à un stage équipement réalisé par le SNEP FSU, la volonté de mettre en adéquation les effectifs du collège et le nombre d'espace de pratique couvert a été indispensable. Pour faire une EPS de qualité, nous avons besoin de salles de classes ! En effet, avec un seul gymnase pour 800 élèves, ce n'est pas possible. Continuer à nous adapter dans ces conditions n'était pas envisageable. Le fait de savoir que des installations de qualité, adaptées (aux nombres d'élèves mais aussi à l'EPS) existaient, a donné la volonté d'agir (et de ne pas subir un manque d'équipement pour notre collège)

C'est ainsi qu'un état des lieux a été dressé, et une mise en perspective des besoins pour l'EPS à Vérac.

En présentant ce projet au CA, nous avons été surpris du volontarisme de la communauté de commune (qui analysait aussi un besoin pour la pratique sportive des clubs!). C'est ainsi que des alliances indispensables se sont créées. Une « petite salle » (gymnastique, ...) doit donc être notre seconde installation couverte sur Vérac (et un lien direct avec le gymnase a été prévu) à la rentrée 2016. Evidemment les conditions de travail, et les conditions d'apprentissages des élèves vont être nettement améliorées.

Agir pour transformer les conditions d'enseignement a été indispensable pour notre collège.

*En 2015/2016 la salle annexe du gymnase sort de terre après des années de discussions suite à un projet concret d'une nouvelle salle portée par l'équipe EPS....*

**Collège de Branne, Gironde**

Au 1<sup>er</sup> Septembre 2015, nous sommes entrés dans notre « nouveau gymnase » restructuré pendant 10 mois.

L'ancien gymnase datait de 1978, construit par un syndicat intercommunal : il était vétuste, le sol glissant et l'hygiène indigne pour les élèves (et les personnels) : sécurité, hygiène et qualité de l'enseignement n'étaient pas tolérables. Depuis des années, les enseignant.es d'EPS demandaient une rénovation. Le collège a été reconstruit en 2010, à côté un gymnase insalubre faisait « tâche »...

Suite à un stage équipement réalisé par le SNEP FSU, nous avons impulsé l'action pour une reconstruction digne de ce nom. Nous avons été surpris par la volonté des parents et de l'administration d'accompagner ce projet. Dossier d'huissiers, de mise en perspectives ont été montés... Le Département a racheté le gymnase et a engagé des travaux pendant lesquels nous avons demandé à être consultés (et nos demandes prises en compte!). Pendant les travaux, le Département a pris en compte les transports pour se rendre sur d'autres installations, ce qui était indispensable. L'espace dont nous disposons change la pratique de l'EPS, mais aussi les élèves qui entrent « apaisés » dans cet espace qui les respecte. Si le département n'a pas construit une « petite salle » type dojo que nous demandions, le travail de l'administration de l'établissement, et l'aide du département ont permis d'aménager un espace de 200 m<sup>2</sup> type dojo, dans le collège, c'est la cerise sur le gâteau !

Nous voilà dotés des 2 espaces de travail intérieurs de qualité. Cela n'a pas trainé, un club de Hand Ball a vu le jour suite à la rénovation du gymnase (et nous y entraînons!!!). La nécessité d'agir pour les équipements (qui peut paraître parfois « impossible ») vaut parfois le coup d'être menée.

L'équipe EPS du collège de Branne (Valérie Brouzet, Lionel Dufour, Julien Mabire)



La « cerise sur le gâteau ». L'équipe EPS exprime tous ses besoins pour une EPS équilibrée et qui respecte les programmes de 2008. L'administration (aidé par le Département) suit et une salle de 240m<sup>2</sup> est aménagée ! Ne jamais s'arrêter en chemin et revendiquer le nécessaire (pas le minimum) !

**Avant et après rénovation :**

chauffage, tracés, lumière, hygiène, rangement.

**Collège Marguerite Duras, Libourne, Gironde:**

Notre collège a ouvert en 2009, avec une analyse déjà présente du manque d'installations sportives pour les scolaires à Libourne. Le Conseil général avouait qu'il serait nécessaire de construire une installation couverte... mais n'a construit qu'un plateau !

Il a fallu une mobilisation permanente des collègues (pétitions, CA, etc..) et du SNEP-FSU (commission tripartite, CDEN...) pour qu'un projet voit enfin le jour.

Nous nous sommes aussi impliqués grandement dans la définition des espaces de travail nécessaires pour l'EPS. A ce titre, nous avons pu voir lors d'un stage équipement réalisé par le SNEP FSU qu'en tant que professionnels de l'EPS, nous pouvons intervenir à toutes les étapes de la conception à la construction des installations sportives.

C'est ainsi que nous sommes réellement au cœur de ce projet (inédit au niveau du département) qui verra la mise en place de deux salles qui peuvent être séparées ou reliées (une à vocation escalade/ tennis de table et l'autre plus APA avec une surface de tapis de 240m2), la présence d'un mur d'escalade ou encore une réflexion pratique sur l'utilisation des TICE (accès intranet, internet, vidéoprojecteurs).

Evidemment, il aurait fallu que cette salle double voit le jour en même temps que l'ouverture du collège pour une EPS réellement respectée (une génération a déjà fait son cursus sans « voir » cette salle), mais les actions permanentes (et les propositions de constructions, inspirées des référentiels « petites salles » et « SAE » du SNEP FSU) ont permis d'arriver à un projet qui devrait nettement améliorer la situation de l'EPS au collège (mais aussi sur Libourne concernant le nombre d'espaces de travail).

Equipe EPS du collège de Duras

Retrouvez ici l'article de Sud Ouest suite à la pétition « lettre au Père Noël » :

<http://www.sudouest.fr/2012/12/04/le-gymnase-en-projet-un-cadeau-quand-meme-898253-2966.php>

### **La pénibilité du métier, pourquoi en parler ?**

Une enquête nationale du Snep nous a révélé quelques chiffres qui parlent du ressenti de la profession sur l'exercice du métier de professeur d'EPS :

**90%** travaillent (toujours ou souvent) dans le bruit.

**63%** trouvent pénible (toujours ou souvent) l'exposition aux conditions climatiques.

**75%** notent la manipulation du matériel comme facteur de pénibilité.

**61%** des collègues considèrent que les rapports à la hiérarchie impacte sur la santé.

**98.5%** affirment que les effectifs sont un facteur d'accroissement de la pénibilité.

**97.3%** des collègues sont d'accord pour demander la reconnaissance de la pénibilité du métier

**82%** des collègues jugent les conditions de travail sont sources de pénibilité

**95%** des collègues n'envisagent pas d'exercer leur métier sans «être en très bonne forme».

De multiples facteurs s'accumulent progressivement : l'allongement de la carrière, l'alourdissement des effectifs élèves, l'affairisme porté par le « new management », le vieillissement de nos installations...

A nous de décider de renverser la vapeur en posant des revendications, en ne jamais perdant à l'esprit que les conditions de travail et la sécurité sont à l'entière responsabilité de notre employeur.

**Santé, CHSCT**  
Jean-Luc SABY

jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr

**Appel à candidatures pour le SNEP saison 2017/2020.**

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès académique de février 2017 et du renouvellement de toutes les instances du syndicat (tant au niveau national, académique que départemental) tout(e) candidat(e) « doit être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente s'il (elle) était alors syndiqué(e) et de l'année scolaire en cours le jour du dépôt des candidatures » (article 7 du règlement intérieur du SNEP).

Tous les collègues qui souhaitent participer à la vie du SNEP (départemental et/ou académique) sont appelés à prendre contact avec leur secrétaire départemental et/ou le secrétaire académique. Pour faire avancer l'EPS, la participation et les idées de chacun.es sont indispensables.

Les collègues, ou représentants de courant de pensée, qui veulent présenter une liste au niveau académique ou départemental (minimum 5 noms au niveau académique, minimum un nom au niveau départemental), doivent en faire état auprès du bureau sortant.

Pour constitution d'une liste au bureau académique, est ouverte la possibilité de rédiger un appel aux adhérent-es qui sera publié dans le bulletin académique de Novembre.

Celui-ci devra être parvenu dactylographié (2 000 caractères maximum, espaces non compris) et dûment signé, (par mail à [s3-bordeaux@snepfsu.net](mailto:s3-bordeaux@snepfsu.net) au plus tard le 7 Octobre à midi, en vue de publication dans le bulletin académique. Il conviendra de mentionner les coordonnées du ou des collègues à contacter.

**Agenda du SNEP-FSU Bordeaux****Août:**

29 août : Conseil académique à Bordeaux

30 Août : Accueil des stagiaires

**Septembre :**

2/9 : secrétariat académique

8 Septembre : Grève éducation

16/09 : secrétariat académique

22 et 23/09 : Présence au Conseil délibératif national élargi à Chatenay Malabry

**Octobre :**

7/10 : Conseil académique à Bordeaux

14/10 : travail académique installations / sport scolaire/ emploi

**Dates à retenir :**

Novembre : 17 et 18 colloque national « EPS et réussite de tous »

**Décembre :**

congrès départementaux

**Février:**

2 et 3 Février 2017: Congrès Académique à Mauléon (64)



Dépot des listes pour les futurs bureaux académique et départementaux avant le 4 novembre 2016



# SNEP AQUITAINE

## ORGANIGRAMME ACADEMIQUE 2016/2017

### Secrétariat académique

**Secrétaire :** Alain DE CARLO    Tél : 06.84.01.61.11    Mail : s3-bordeaux@snepfsu.net

<b>Santé, CHSCT</b> Jean-Luc SABY 06 87 34 22 54 jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr	<b>Équipements</b> Christian PIERRAT 06 28 30 59 15 christianpierrat@sfr.fr	<b>Corpo</b> Hélène DEBELLEIX 06 81 63 40 70 helene.debelleix@wanadoo.fr	<b>Non Titulaires</b> Lionel HUBIN 06 20 27 27 73 lionel.hubin@wanadoo.fr	<b>Stagiaires</b> Magalie GAILLOT 06 88 08 51 56 magaliegaillot@hotmail.com
TZR	<b>Bulletin</b> Jean-Luc SABY 06 87 34 22 54 jlsaby47@gmail.com	<b>Sport Scolaire</b> Alain DE CARLO 06 84 01 61 11 s3-bordeaux@snepfsu.net	<b>Trésorière</b> Sylvie AURIAULT 05 53 53 95 96 sylvie.auriault@neuf.fr	<b>Péda</b> Annie BOURREL annie.bourrel@yahoo.fr Alain DE CARLO

### Le coin des départements

**Secrétaire 33:**  
 Nathalie LACUEY  
 06 83 16 20 48  
 s2-33@snepfsu.net

**Co-Secrétaires 40:**  
 Christel De Carlo, Rémi De Carlo,  
 Monique Golawzeski, Brigitte Subrenat  
 s2-40@snepfsu.net

**Secrétaire 64:**  
 Christelle DESTANG  
 06 86 25 43 78  
 s2-64@snepfsu.net



**Co-secrétaires 24:**  
 Karine RIVALLAND  
 06 47 98 01 85  
 Nathalie COTTRET  
 06 99 06 60 03  
 s2-24@snepfsu.net

**Secrétaire 47:**  
 Bruno CATHALA  
 06 21 29 35 05  
 S2-47@snepfsu.net

**Les trésoriers départementaux (envoi de cotisations):**

**24:** Sylvie AURIAULT, 48 rue Roger Barnalier, 24000 PERIGUEUX

**33:** Guy VAYSSE, 4 rue Guizot, 33600 PESSAC

**40:** Rémi DE CARLO, 15 B rue Jean Mermoz, 40130 CAPBRETON

**47:** Didier MICHAUX, 8 parc de Bory, 47550 BOE

**64:** Laurent RETIF, 2 rue du Baron de Longueuil, 64140 BILLERE

**Le SNEP Aquitaine c'est au 138 rue de Pessac à BORDEAUX Tél : 05.57.81.62.46**

**Les permanences sont assurées tous les vendredis**

**Un site académique incontournable**

**<http://www.snepfsu-bordeaux.net>**

## Bureau départemental

	Assuré par les membres du bureau	tel :
Secrétaire départementale	Christelle Destang	S2-64@snepfsu.net
Responsable de la Syndicalisation	Laurent Rétif	06.81.34.97.39
Trésorière	Ghislaine Sténier	06.03.88.42.65
Commission de réforme ( accident travail)	Fabien Cibert & Ghislaine Sténier	06.63.56.74.50 & 06.03.88.42.65
Commission Hygiène et sécurité ( santé au	?	?
Secteur retraités	?	?
Équipements	Christelle Destang	S2-64@snepfsu.net 06.86.25.43.78
Sport Scolaire	Marie Claude Eyrehamendy	06.20.50.02.98
	Christelle Destang	06.86.25.43.78
Commissaires paritaires	Christelle Destang	06.86.25.43.78
	Ghislaine Sténier	06..03.88.42.65
Bulletin	Fabien Cibert	06.63.56.74.50
	Laurent Rétif	06.81.34.97.39
Enseignement Agricole	Marie Claude Eyheramendy	06.20.50.02.98
Relation FSU	Jacques Enriquez	06.03.88.45.65
	Sténier Ghislaine	06.03.88.42.65

**CTD**

Comité Technique Départemental

Carte scolaires des collèges , des lycées et L.P. (postes + DGH),

Lysiane Garrain

Détermination des effectifs et des besoins horaires des établissements

06.95.10.82.45

Conseil Départemental de l'EN

Implantation des collèges et des équipements. Zones de recrutement des élèves,  
Politique départementale**APPEL A PARTICIPATION !**

Le SNEP 64 est présent dans toutes les instances locales (CTD, CDEN, Commission de réforme, etc.) et académiques (FPM EPS pour les mutations, les notations et l'avancement). Les collègues du bureau interviennent régulièrement auprès des autorités de tutelle (Conseil Général, Inspection Académique, Recteur, IPR...) et des personnalités politiques (Conseillers Généraux, Députés).

Comme vous pouvez le constater, il y a des dossiers qui ne sont pas pris en charge., d'autres qui ont besoin d'aide.

Cependant les membres du bureau essaient dans la mesure du possible d'assurer certaines tâches.

Mais pour que vive cet outil et qu'il perdure, il doit se renouveler. L'apprentissage des différentes fonctions prend du temps. Il est donc nécessaire pour assurer la pérennité du SNEP 64 que vous vous investissiez au sein du bureau. Dans un premier temps par quelques échanges, et beaucoup de convivialité.

Nous vous attendons pour nous faire partager vos impressions, vos désirs, vos soucis du métier.

Adresse du SNEP 64 : 11 Rue EDOUARD VII 64 000 PAU

(Local du SNES, entrée par derrière la résidence)

**AG SNEP 64**

Jeudi 3 Novembre 18h30

À ORTHEZ (lieu à définir)

Suivi du bureau SNEP 64 auquel vous êtes conviés

# Mouvement 2016 dans le département...

## NOMINATIONS SUR POSTES :

**Barre départementale  
1255 pts**



### LES ENTRANTS dans le 64 :

### LES MUTES du 64 :

Arrambide Françoise	Clg Aturri St Pierre D" Irube	Oustalet Nadine	Clg Endarra Anglet
Brioulet Julie Anne	Clg Albert Camus Bayonne + Csd 8h St P D'Irube	Houssaye Jean	Clg Marracq Bayonne
Udari Bruno	Clg Chantaco St-Jean-de-Luz	Poillon Magalie	Clg Bidache
Belisson Aude	Clg Jeanne D Albret Pau	Betachet Franck	Clg Errobi Cambo-Les-Bains
Molenat Caroline	Clg Jeanne D'Albret Pau + 10h Bois D'amour Billere	Etienne Pascale	Clg Elhuyar Hasparren
Jarrosson Philippe	Clg Marguerite De Navarre Pau	Mayte Serge	Lyc. Gaston Febus Orthez
Hordiller Elodie	Clg Gaston Fébus Orthez	Darricau Isabelle	Clg Argote Orthez
Leccia Patrick	Clg Gaston Fébus Orthez	Perez Bruno	LP Haute Vue Morlaas
Perez Jeremy	Clg Felix Pecaut Salies	Arette Hourquet Olivier	Clg Innovant PAU
		<b><u>SORTANT du 64 :</u></b>	
		Revel -Greciet Guylaine	Lyc St Vincent Tyrosse (40)

**AFFECTATIONS SUR ZR : barre départementale : 0 pas de zone ouverte  
RAD rattachement administratif : pas de changement cette année.**

### **AFFECTATIONS à l'année des TZR : ( AFA )**

supports non libérés avant le mouvement ou sur remplacement à l'année.

Cabourg Catherine	Clg Bidache + Lyc Cassin Bayonne
Cens Caule-Duler Florence	LP Aizpurdi Hendaye
Coig Jean-Michel	Clg St Jean Pied De Port
Dubertrand Joel	Clg Bois D'amour Billere + Clg Marg De Navarre Pau
Eymin Pauline	Clg Arudy
Recasens Aude	Clg E. Gabard Jurancon
Simon Alexandre	LP A. Campa Jurancon
Surier Sandrine	Clg Reine Sancié Sauveterre De Béarn

### **TZR disponibles pour les remplacements : ( au 31/08/2016 )**

Betaille Laurent	RAD Clg Maurice Ravel St Jean de Luz
Galidie Chantal	RAD clg Marracq Bayonne
Herry Bernard	RAD LPO Cantau Anglet
Perisse Benjamin	RAD Clg Errobi Cambo les Bains
Espitalier Nicolas	RAD clg daniel Argote Orthez

**Nos collègues ATP**

( affecté à Titre Provisoire pour l'année )

Athlètes de haut niveau ou révision d'affectation

Leiza Stephanie Lp St Jean Pied De Port

Sassier Aurélien Lp Aizpurdi Hendaye

Chapart Laugnie Laura Clg Argia Mauléon

**Nos collègues Stagiaires**

Mounolou Florian LP Ramiro Arrue St Jean de Luz

Darrieux Kathleen Lyc René Cassin Bayonne

Betbeder Martin Clg St Jean Pied de Port

Lorry Régis Clg Lahourquie Morlaas

Bernabeu Laurine Clg Rene Forgues Serres Castet

Frayse Julien Lyc Paul Rey Nay

Junqua-Lamarque Clotaire Clg Jeanne D'albret Pau

*Bon repos... à nos retraités 2016.*

Desclaux Francis

Clg Endarra Anglet

Biale Francoise

Lyc Gaston Febus Orthez

Lassartesse Jean-Marie

Clg Elhuyar Hasparren

Elhorga Sylvie

Clg Rene Forgues Serres Castet

*Bilan du Mouvement 2016 dans le 64***Mouvement sur les postes - barre du dernier entré : 1255 pts**

3 créations de postes : Collège Innovant PAU, Collège Marracq Bayonne, LP Morlaas

Pas de suppression cette année, un bilan positif, mais insuffisant.

Nous avons dénoncé le blocage du poste de Serres Castet pour un stagiaire à 10h, alors qu'il aurait pu être placé sur un autre BMP, le rectorat aurait pu alors placer un stagiaire à 20h, mais n'a pas tenu compte de nos informations.

Le poste de Mauléon, modifié en poste particulier Basque n'a pas trouvé preneur ! Ce poste n'est cependant pas passé au mouvement, non pourvu, c'est un TZR qui assurera les heures.

Avec 4 départs à la retraite et 10 postes offerts au mouvement cette année, il a été plus fluide et a permis 9 mutations intra départementales.

Concernant le mouvement des TZR, pas de changement puisqu'aucune zone n'a été libérée ni créée. On ne peut que constater la faiblesse du taux de remplacement, sachant que sur les 6 TZR disponibles à la rentrée, 2 effectueront un remplacement pour un semestre. Restera donc 4 TZR pour assurer le remplacement de 239 collègues ! Soit 1,67% de taux de remplacement quand

le SNEP en réclame 10% !

il semblerait que dès ce début d'année, tout au moins autour de PAU, il faille déjà faire appel à nos contractuels. Tant mieux pour eux, mais le SNEP se bat pour que les emplois précaires disparaissent au profit d'enseignants formés avec un CAPEPS. Même s'il y a eu des améliorations au niveau des différents concours le compte n'y est pas !

Nous accueillerons 7 stagiaires à la rentrée 2016. ( 6 à 10h et 1 à 20h)

Rappelons qu'ils effectuent un service de 9h à 10h30 (fourchette légale) + 1h30 UNSS année, soit 3h sur le premier semestre. Le stagiaire 20h, (issu du CAPEPS interne ou réservé) effectue un service normal.

Comme chaque année, il faudra dès le mois de janvier, se battre dans les Conseils d'administration pour obtenir la création de poste ou de BMP, refuser les HSA et les suppressions de postes, informer rapidement le SNEP 64 pour qu'il puisse intervenir dans les instances départementales et académiques.